



Stopper les mesures provisoires de la JAF

Par **Carolinekiko**, le 20/11/2020 à 14:46

Bonjour,

Mon mari a fait appel des mesures provisoires ordonné par le JAF. qui le condamne à payer une pension alimentaires à moi et ma fille.(ainsi que le paiement de 2 crédits que nous avons fais en commun)

Par contre peut il aussi faire suspendre de suite les mesures provisoires de la JAF par le 1er président ?

Si oui à quel moment ? Comme il n'a Toujours rien commencer à payer je me demande si cela ne serait pas en cour desfois ? (J'ai bien reçu le courrier du tribunal pour me dire que Mr interjeté la décision de la JAF...

Si la cour d appel suit Mr ,devrais je rembourser les pensions alimentaire perçue pendant le tels de l'attente de date procès ? Et les crédits aussi ?

Merci pour votre aide